



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 11-03-2026 /

Dossier complet le : 23-04-2026 /

N° d'enregistrement : 015017/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de centrale agrivoltaïque au sol associé à un stockage d'énergie par batterie sur la commune de St-Georges-sur-Loire (49)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Ferrard

Prénom(s)

Sebastien

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B, 30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une centrale agrivoltaïque au sol associant une activité agricole d'élevage bovin et de prairie de fauche à une production photovoltaïque (Structure tracker et batteries de stockage d'énergie). Le projet est accompagnée d'un système de stockage d'électricité par batteries. Les panneaux photovoltaïques produiront de l'électricité pour une puissance totale installée d'environ 2,78MWc qui sera intégralement réinjectée dans le réseau de distribution publique. La tension maximale des postes de transformation sera de 21 kilovolts. Les revenus tirés de la vente de l'électricité serviront à financer la construction de la centrale agrivoltaïque.

4.2 Objectifs du projet

Ces installations photovoltaïques permettront à l'exploitant, Monsieur Ferrard, de développer son activité d'élevage ainsi qu'à la production d'électricité décarbonée. Les installations photovoltaïques apporteront les avantages suivants : - Protection contre les aléas climatiques : brûlures solaires, gel, grêle. - Microclimat plus stable, températures plus lissées : gel et températures froides en hiver et chaleur agressive en été mieux contrôlés. - Évaporation réduite grâce à la couverture partielle du terrain, ce qui permettra une meilleure pousse de l'herbe sous panneaux. - Amélioration du bien-être animal avec la couverture partielle des panneaux amenant de l'ombre en été. - Production d'énergie renouvelable : 3717 MWh/an. Ces installations photovoltaïques permettront de pérenniser l'activité de l'exploitation agricole.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le debut du chantier commencera par les travaux les plus lourds soit, par le terrassement, la mise en place des pistes et de la plateforme de dechargement et des fondations des structures par pieux battus. Les travaux debuteront en dehors des periodes de sensibilite de la faune soit a partir de septembre. La duree approximative des travaux est de 8 mois. Les installations photovoltaïques seront constituees de pieux-battus en acier galvanise gris moyen supportant une charpente egalement en acier galvanise sur laquelle seront fixes des panneaux photovoltaïques. La base des structures sera enfoncee dans le sol a une profondeur definie par l'etude geotechnique. S'agissant du terrassement, celui-ci sera realise au niveau de la plateforme de dechargement en graves non traitees. Concernant le stockage d'energie, les conteneurs de stockage d'energie seront positionnes sur des plos betons au niveau de la plateforme de dechargement. Les onduleurs des batteries seront entoures de murs anti-bruit. Les modules photovoltaïques seront fabriques dans l'usine REDEN de Roquefort, dans le Lot et Garonne (47).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'activite sur la centrale agrivoltaïque sera orientee vers l'elevage bovin et la fauche de l'herbe. Les installations photovoltaïques permettront d'ameliorer le bien-etre animal en offrant de l'ombre sous panneaux aux animaux lors des periodes de chaleur en ete et viendront limiter l'evapotranspiration ameliorant ainsi la pousse de l'herbe. Les inter-rangs de 12m permettront le passage des equipements agricoles a la bonne conduite de l'elevage. Une fauche pourra etre realisee pour les refus de paturage. La plantation d'une haie, de plants d'arbres et d'arbustes et le renforcement de lineaire vegetalise existant viendront renforcer le caractere bocager (agricole, paysager et ecologique) du site. La centrale agrivoltaïque permettra egalement de produire de l'electricite verte (superposition des activites agricoles et photovoltaïques). La centrale photovoltaïque sera supervisee a distance depuis le centre de conduite de REDEN a Roquefort (47). La duree previsionnelle de l'installation est de 41 annees. Passee la periode d'exploitation, la centrale fera l'objet d'un demantelement conformement a la promesse de bail avec pour objectif une remise en etat des terrains. Le demantelement fera l'objet d'une concertation avec les proprietaires fonciers afin qu'il soit compatible avec l'usage futur du site. Cette etape necessitera des moyens communs au chantier de construction, neanmoins la duree de ce chantier sera plus courte que celui de la construction (5 mois environ). La maintenance preventive et curative sera effectuee par les equipes de REDEN a Roquefort (47).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis a : -Permis de construire; -Declaration ICPE (2925-2).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du projet (terrain d'assiette) Hauteur point haut des panneaux (inclinaison maximale 55°) Surface voies lourdes (graves non traites) Surface de voies legeres (= pistes enherbees) Surface de la plateforme de dechargement Emprise au sol des pieux Surface projetee des panneaux (position horizontale) Inter-rang (de pieux a	(79 550, m²) (4,34, m) (1 866, m²) (4 400, m²) (3 566, m²) (4,7, m²) (11 002, m²) (13, m) (2, m) (20x15, cm)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1226 Voie : Rue de la Murie

Lieu-dit :

Localité : 1226 Rue de la Murie 49170 Saint-Georges-sur-Loire

Code postal : 49170 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0°45'4"O , " Lat. : 47°23'28"N , " "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , " "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU Saint-Georges-sur-Loire, zonage A

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	6 ZNIEFF de Type 1 se trouvent a proximite de la parcelle du projet dont la plus proche se situe a 665m environ (Prairies residuelles de St-Germain-des-Pres et St-Georges et Boire Giraud) 3 ZNIEFF de Type 2 se trouvent a proximite de la parcelle du projet dont la plus proche se situe en limite nord a 4m (Bocage mixte chene pedoncule-chene tauzin a l'ouest d'Anders) Source :
En zone de montagne ?	☐	☒	Source : Geoportail
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Source : Geoportail
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Source : Geoportail
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Source : Geoportail

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE de 4eme echeance approuve le 28 juin 2024. Source: maine-et-loire.gouv.fr
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Les parcelles du projet font parties de l'emprise surfacique de la zone tampon des biens du site Val de Loire classe UNESCO et a 1km du perimetre tapon de protection des monuments historiques le plus proche (voir volet paysager en annexe)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Une partie Est des parcelles du projet sont concernees par une pre-localisation de zones humides probables. Au vu de la pre-localisation des zones humides et de l'implantation de la centrale prevue, seule quelques pieux battus pourraient etre consideres comme impactant. Chaque pieu possede une emprise de 75 cm² au sol. Considerant un nombre total de 50 pieux (tranche haute)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRi des Vals de St-Georges-Chalonnes-Montjean approuve le 15 septembre 2003.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRi des Vals de St-Georges-Chalonnes-Montjean approuve le 15 septembre 2003.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Source: Georisques
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Source: https://sig.reseau-zones-humides.org/
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Source: Sandre Eau France
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site du projet se trouve a 490m du site Natura 2000 " Vallée de la Loire de Nantes aux Pont-de-Ce et ses annexes"" (Directive Oiseaux) et a 1,7km du site Natura 2000 de meme nom mais classe au titre de la Directive Habitats. Source: Geoportail
D'un site classé ?	☐	☒	Le site du projet se situe a 1km du perimetre de protections aux abords des monuments historiques (Moulin a vent de La Roche (AC1)) Les parcelles du projet font parties de l'emprise surfacique de la zone tampon des biens du site Val de Loire classe UNESCO. Source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'activité de l'élevage bovin maintiendra l'eau utilisée pour l'abreuvement déjà mis en place sur les parcelles du terrain. Néanmoins, le projet nécessitera le remplissage des réserves incendies. Aucun prélèvement d'un des milieux naturels.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de modifications des masses d'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Des mouvements de terre par terrassement seront opérés sur une partie du site pour réaliser les éléments connexes (plateforme de déchargement et voie lourde, voir plan). Elles permettent l'accès pour la maintenance, les activités agricoles et les secours.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Des mouvements de terre par terrassement seront opérés sur une partie du site pour réaliser les éléments connexes (plateforme de déchargement et voie lourde, voir plan).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne necessite pas l'alimentation en eau potable excepte pour l'alimentation de l'abreuvement du troupeau deja en place sur les parcelles du terrain. Le projet ne sera pas relie a un systeme d'assainissement, excepte durant la phase travaux (systeme septique autonome et provisoire)
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les parcelles sont deja utilisees pour de la fauche. Les zones d'emprises du projet en phase exploitation et en phase travaux resteront limitees aux limites du projet et eviteront les ZNIEFF et NATURA 2000 recensees. Le projet n'entrainera pas de perturbations, ni de degradations de la biodiversite sur site.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les parcelles du projet correspondent a des prairies et resteront en prairies avec la mise en place des panneaux photovoltaïque. L'habitat sera conserve. De plus, les retours d'experience REDEN montrent le maintien de l'attrait des sites en co-activite elevage/photovoltaïque pour les especes des milieux ouverts et semi-ouverts.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le terrain est actuellement en exploitation agricole. La vocation agricole du site sera donc perennisee. Le projet evite totalement le reseau bocager (sauf pour l'acces au nord du projet d'une largeur de 7m) et le cours d'eau a l'est.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Source: Georisques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	-Risque sismique faible (zonage 2) -Risque radon important -Risque remontee de nappes faible a moyen -Exposition au retrait-gonflement des argiles modere -Risque inondation Source: Georisque
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Aucun impact
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Aucun impact

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Trafic limite a la periode du chantier (environ 7 mois). Aucun impact lors de l'exploitation
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les sources de bruit (onduleurs et transformateurs) ont ete eloignes au maximum vis-a-vis de habitations. Des mesures complementaires (murs anti-bruit) seront mises en place autour des equiments le plus bruyants
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Aucun impact
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucun impact
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Aucun impact
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Aucun impact
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucun impact. Aucun travaux en periode nocturne
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucun impact
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Aucun impact
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Aucun impact
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Durant la phase chantier, les déchets seront triés par la mise en place de bennes de chantiers identifiées et seront recyclés ou éliminés via les filières adaptées
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Impact visuel limité. Le projet se situe au milieu d'une plaine agricole et encadré de quelques boisements. Le projet se trouve à minimum 1km des périmètres de protections aux abords des monuments historiques. Aucune co-visibilité potentielle avec les bordures de la Loire classées UNESCO (voir étude paysagère en annexe)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Renforcement et pérennisation d'une exploitation agricole locale

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est éloigné des projets photovoltaïques les plus proches. Aucune co-visibilité n'est possible -Centrale photovoltaïque de Bourgneuf-en-Mauges à 9,5km -Centrale photovoltaïque de Bourgneuf-en-Mauges "La Boiverie" à 13km

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Etude acoustique: Afin de respecter les seuils réglementaires, plusieurs préconisations sont proposées pour limiter l'impact sonore de la totalité des équipements : - Rotation du site (de stockage d'énergie) de 90° vers l'ouest afin de réduire la propagation sonore vers les zones sensibles ; - Ajout d'un silencieux sur les conteneurs de batteries pour atténuer le niveau d'émission de ces sources ; - Mise en place d'écrans acoustiques d'une hauteur de 3 m, positionnés à 2 m des onduleurs PCS sur une longueur linéaire de 12 m par équipement ; En respectant les hypothèses décrites dans la partie 6.1, alors les seuils réglementaires pour chaque point en ZER et en LP pour les périodes diurne et nocturne seront respectés. Etude paysagère: Le projet s'intègre dans la trame paysagère en préservant la topographie, le réseau

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Ecologie : Développement : - Evitement des zones à enjeux : boisements, haies (sauf pour permettre l'accès côté Nord-Ouest d'une largeur de 7m de large) - Retrait des équipements émetteurs de bruit vis-à-vis des habitations, conteneurs de batteries équipés de silencieux et mise en place d'un écran acoustique de 3m de haut autour des onduleurs. Chantier : - Fauche et terrassement des emprises respectueux de la biodiversité - Gestion des risques de pollution accidentelle du site (mise à disposition des kits anti-pollution notamment) - Limitation de la prolifération des espèces végétales exotiques envahissantes durant la phase construction et exploitation - Accompagnement écologique du chantier par un coordinateur environnement interne à REDEN - Sensibilisation du personnel - Gestion des déchets - Cloture disposant de mailles larges en partie basse laissant passer la petite faune - Absence d'éclairage nocturne en phase chantier et exploitation - Respect du calendrier des travaux (hors période de sensibilité de la faune) - Création et renforcement de linéaire de haie Eau: -- Gestion des risques de pollution accidentelle du site Paysage: - Impact limité dans le paysage: projet en zone agricole de culture, évitement des zones proches des habitations, maintien des haies et du bocage

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'etude d'impact ne parait pas necessaire : - Mesures d'evitement et de reduction (voir partie 6.5) sur un terrain deja utilise par une activite agricole - Pas d'impact sur les masses d'eau, pas d'affouillement, pas de pollution des eaux superficielles et souterraines du a l'activite agricole - Amelioration du bien etre animal - Pas d'impact sur le milieu humain, excepte de facon temporaire en periode de travaux -Pas de nuisances sonores Apres mise en place des mesures d'evitement, de reduction et d'accompagnement, les impacts seront de niveau faible a nul.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom	Lem

Prénom Alexis

Qualité du signataire	Charge de mission environnement
-----------------------	---------------------------------

À Agen

Fait le 11-03-2026 /

Signature du (des) demandeur(s)